

N° RG :
MAJEUR/E/PROTEGE/E :

CABINET :

**REQUETE EN VUE D'EFFECTUER UN PRELEVEMENT DE FONDS
TUTELLE
(Article 505 du Code Civil)**

Nom et prénom du/des tuteur(s), auteur(s) de la requête :

Tel :Mail :

Adresse :

Je/nous souhaite/souhaitons effectuer au nom de la personne protégée **un prélèvement** ☐ unique - ☐ mensuel - ☐ annuel d'une somme deeuros, sur le (intitulé du compte)n°ouvert auprès de la Banque

Et de :

☐ **créditer** cette somme sur le (intitulé du compte)n°ouvert au nom de la personne protégée auprès de la banque

☐ **utiliser** cette somme pour (à remplir obligatoirement) :

MOTIFS DE LA DEMANDE (à remplir obligatoirement) :

Pièces jointes nécessaires :

- les derniers relevés du compte sur lequel vous envisagez de prélever la somme et le dernier relevé du compte courant de destination,
- **budget récapitulatif des revenus et charges MENSUELS** de la personne protégée
- tout justificatif utile (factures, devis, etc....).

Fait à :

le :

Signature :

Cadre réservé au tribunal

- ☐ Dossier complet
- ☐ Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir :

Minute n° (à remplir par le greffe) :

ORDONNANCE

Nous,statuant en qualité de Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité d'Arcachon/ Pôle Protection et Proximité du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, assisté(e) degreffier(e),

Vu l'article 505 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

☐ **Autorisons** l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux Intérêts de la personne protégée

☐ **N'autorisons pas** l'opération pour les motifs suivants :

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans les trois mois suivant sa notification ou dans le prochain compte de gestion ;

Rappelons que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit et qu'elle sera notifiée à

A.....le

Le greffier

Le juge des tutelles